

qu'on dise, après tout, le gallicanisme est une opinion qu'on peut professer de bonne foi. Vous ne concevez pas qu'on soit arrêté par le bruit de quelques noms propres; cela est pourtant très convenable: c'est que les noms représentent des hommes.

4° De l'effet de ces discussions.

Ces discussions font mauvais effet sur les fidèles. Il serait mieux de laisser mourir les vieux représentans de la Sorbonne avec leur opinion. Si le jeune clergé rit des opinions gallicanes, il ne le doit pas aux discussions, mais à la réflexion. Aujourd'hui que le clergé est isolé du gouvernement et que les ennemis de la religion sont gallicans, il ne faut que du bon sens pour être romain. Au séminaire, nous n'avons pas fait au gallicanisme l'honneur de le combattre; et c'est de même dans presque tous les séminaires. De grâce, que l'on omette des débats qui nuisent aux simples fidèles. Le gallicanisme saura mourir tout seul.

5° De l'union de l'Église des France avec Rome.

L'ancien clergé était uni avec Rome quoique gallican, non pas comme gallican. Tout ce clergé réuni n'aurait pu répondre à cette simple question: Pourquoi quatre articles? pourquoi pas mille? S'il avait le droit pour quatre, il l'avait pour mille, pour dix mille, pour tout. Il pouvait se faire déiste. C'était conséquent. Si cela est trop, il fallait rester catholique sans articles.

C'est chose remarquable que les révolutionnaires n'aient fait que copier la Sorbonne. Les erreurs s'enchaînent quelquefois comme les vérités. La Sorbonne voulut redresser le pape au besoin; et, pour savoir quand elle userait de ce prétendu droit, elle lui imposa une charte de quatre articles. Donner des redresseurs au pape et ses subordonnés pour cela, c'était à fortiori, quant aux choses temporelles, lui ôter le droit de redresser les rois. Mais les rois, eux, ne sont pas infaillibles; ils ont besoin d'être souvent redressés. (Ils l'étaient chez les Juifs par les prophètes.) Des rois indépendans d'un supérieur, ministre de Dieu, ne peuvent être redressés que par leurs subordonnés. Le parlement fit donc ce que la Sorbonne faisait déjà auparavant. Il châta si bien Louis XVI! La Sorbonne eût fait de même à un nouveau Grégoire VII. Outre l'objet qu'elles envisagent, la déclaration du clergé et la charte ne diffèrent que par le volume plus ou moins considérable.

L'esprit est foncièrement le même: le peuple est roi! Pour moi (qui n'ai pas de jugement), j'ose juger pourtant et affirmer que la révolution française est, en grande partie, la conséquence du gallicanisme. Certes, a dû se dire le parlement, si le clergé peut redresser le pape, nous avons bien le même droit. Les faits, des faits nombreux prouveraient, au besoin, mon assertion. Aussi avais-je raison de dire qu'il fallait ôter le gallicanisme de la politique d'abord; car sa plus solide et vivante racine est là.

Reception de l'orgue de chœur de la cathédrale de Laon.—On lit dans le Journal de l'Aisne:

Nous avons assisté, mercredi soir, à une solennité qui avait attiré dans notre magnifique basilique une nombreuse et belle réunion. Il s'agissait de la réception de l'orgue par des experts choisis par la fabrique de l'église. Pendant deux heures entières, le chœur de la cathédrale a été constamment rempli par une société brillante, où l'on remarquait M. le préfet et son épouse, M. le maire de Laon, plusieurs membres du conseil municipal, des magistrats, des membres du conseil-général, des professeurs de musique, un grand nombre de citoyens et de dames, tous attirés par l'attrait d'une cérémonie musicale aussi rare que curieuse. Chacun avait été attiré par les éloges qu'antérieurement on avait entendus circuler dans la ville sur la beauté de l'orgue de M. l'abbé Larroque, sur la richesse des effets produits par l'instrument, sur la variété de ses ressources, et aussi par le désir d'entendre sur un bel instrument le talent de l'organiste qui devait l'éprouver. Personne n'a été trompé dans son attente.

Un autre sentiment plus noble qu'une simple curiosité avait encore assemblé cet auditoire: nous voulons parler de cette réaction religieuse que nous ne sommes pas seuls à constater, réaction à peu près générale, réaction qui de la piété s'étend sur les monumens où s'exerce cette piété, sur tout ce qui lui donne de la splendeur et de l'éclat. Et qui donc refuserait à l'orgue la puissance d'environner les cérémonies de la religion de plus de pompe, de plus de magnificence, de plus d'éclat et de splendeur?

Parmi les facteurs qui s'occupent le plus d'améliorer ce noble et gigantesque instrument, orchestre complet, plus puissant que le plus puissant orchestre, puisqu'il obéit à une seule volonté, M. Larroque marche au premier rang et par ses découvertes et par ses procédés de fabrication.

La facture d'orgue était restée stationnaire pendant de longues années. Les facteurs, depuis longtemps, obéissaient aux lois et règles que, le premier, au moins nommé don Rédos avait réunies en corps d'ouvrage, et posées comme l'*nec plus ultra* de la science. Les moyens d'exécution qu'il enseignait furent longtemps religieusement suivis, et cette science, fondée par ce moine, était déjà si grande, que nous nous extasions encore en attendant les accords qui sortent des anciennes orgues.

Mais une impulsion nouvelle fut donnée. Les facteurs modernes ne voulurent pas rester stationnaires; ils voulurent se créer de nouvelles voies, et tout en conservant les bonnes traditions pour le diapason et la forme des tuyaux, ils ont obtenu, à l'aide de nouvelles combinaisons de longueur, de calibre et d'embouchure, des sons inconnus sur l'orgue jusqu'à présent, et des effets magiques qu'un nouveau système de soufflerie et de mécanisme est venu puissamment seconder.

Comme nous venons de le dire, M. l'abbé Larroque se place au premier rang de ces facteurs.

L'instrument que sa maison vient d'établir dans le chœur de l'église cathédrale de Laon, réunit plusieurs de ces perfectionnemens et de ces nouveaux avantages dont la jeune facture s'enorgueillit avec juste raison.

Son orgue est composé de dix-sept jeux, au nombre desquels se trouvent les anciens jeux connus depuis longtemps, et dont nous ne parlons que pour constater qu'ils nous ont semblé réunir à une grande puissance d'effet, de la rondeur, du moelleux et une qualité de son irréprochable.

Mais ce qui nous a le plus vivement impressionné, ainsi que toute l'assemblée, ce sont les jeux de nouvelle facture, qui se font remarquer par leur originalité et leur perfection. Nous pouvons citer entr'autres une *voix angélique* dont le nom exprime admirablement les qualités ravissantes et suaves. Ce jeu, réuni à un autre, imité à s'y méprendre la clarinette, surtout dans les sons graves du chalumeau. Nous citerons encore une *flûte harmonique* remarquable par son imitation parfaite de la flûte d'orchestre, dont elle a les sons perçans et vifs; un *violoncelle* qui, sans ressembler précisément à l'instrument dont il porte le nom, possède néanmoins, comme son homonyme, des sons touchans et mélancoliques qui s'harmonient délicieusement à d'autres jeux d'un caractère différent.

Un des grands perfectionnemens de notre orgue consiste dans l'introduction d'une boîte hermétiquement fermée qui renferme le pavillon des tuyaux de divers jeux. A l'aide d'un mécanisme ingénieux et facile à mettre en action, des jalousies s'ouvrent ou se ferment graduellement à volonté. L'effet est impossible à décrire. Cette jalousie, en permettant au son une issue prompte et en le retenant suivant le besoin de l'expression à donner à la phrase musicale, imite admirablement les *crescendo* obtenus par l'orchestre le plus intelligent et le mieux conduit. Avec ces combinaisons diverses et neuves, un artiste habile, d'une imagination fertile et féconde, peut tirer un immense parti de l'orgue, ainsi que nous l'a montré M. Ribailhier, le savant organiste de Soissons, puisque les nuances les plus délicates, les *smorzendo* les plus doux, comme les effets les plus foudroyans peuvent être produits avec des gradations impossibles à apprécier. Les instrumens à vent les plus expressifs ne parlent pas avec plus d'âme.

A l'ancien système de soufflets à bascule si incommodes, si nombreux, si éloignés, qu'il fallait toujours l'emploi de plusieurs hommes usant de toutes leurs forces, on a encore substitué un moyen qui donne un vent égal et plus soutenu. Ce moyen consiste en un seul soufflet à double pompe foulante et aspirante, qu'un enfant fait mouvoir, et qui tient dans le buffet même de l'orgue: tous avantages inappréciables.

Comme on le voit, comme l'ont remarqué les hommes spéciaux qui se sont livrés à l'examen et à la réception de l'orgue fourni par M. l'abbé Larroque, comme on pu en juger, selon leur degré de connaissances musicales, toutes les personnes qui ont assisté à cette réception, et notamment M. De La Bretesche, cet amateur si distingué, qui connaît si bien l'orgue, si juste dans ses appréciations, et qui a bien voulu l'essayer devant nous, notre église possède donc un instrument aussi bon, aussi parfait que possible, aussi distingué par la qualité de ses sons que par leur puissance.

A la suite d'une souscription à laquelle toutes les notabilités de Laon se sont empressées de prendre part, un traité vient d'être conclu avec M. l'abbé Larroque pour la réception complète du grand orgue de la cathédrale, il sera composé de cinquante jeux, dont douze au moins seront nouveaux. M. le curé archidiacre de Laon, le conseil de fabrique et les habitans de Laon ont voulu se montrer ainsi satisfaits et reconnaissans.

PONTUGAL.

—On écrit de Lisbonne que la confirmation de l'archevêque de Goa et de l'évêque de Macao, par la cour de Rome, a été annoncée officiellement vers la fin de septembre. Ainsi, il reste peu à faire pour compléter le concordat et l'entier rétablissement des relations entre les deux cours.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Une lettre particulière de Québec, du 21 courant, nous dit:

«La saison de l'hiver est irrévocablement fixée ici de ce jour. Voilà 5 heures continues que la neige tombe *presque par avalanches*; elle paraît devoir continuer à tomber ainsi encore longtems. Avec cela le vent de Nord-Est est violent, mais le froid n'est pas considérable.»

—Une feuille extraordinaire de la *Gazette officielle*, de Kingston, de jeudi dernier arrivée, hier, nous fournit la liste suivante des bills qui ont été sanctionnés par Son Excellence le Gouverneur Général.

Conseil Législatif.

Kingston, 16 Novembre. 1843

Aujourd'hui à 3 heures et demie P. M., Son Excellence le Gouverneur Général s'est rendu au conseil législatif, étant présent, il a plu à Son Excellence de requérir la présence de l'assemblée législative, et cette chambre s'y étant rendue, les bills suivans requèrent la sanction de Son Excellence le Gouverneur Général au nom de Sa Majesté, savoir:

Acte pour continuer le parlement provincial en cas de décès du souverain.

Acte pour rendre indépendans les juges des cours du banc du roi, dans cette partie de la province ci-devant appelée Bas-Canada.

Acte pour garantir la province contre aucune perte sur la vente judiciaire de certaine partie des biens de la succession vacante de feu l'hon. sir John Caldwell.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la Banque de Montréal, en

PA GINATION